



## Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 28 novembre 2016

### Délibération n° B 2016-25

#### Réforme, vente, cession de véhicules et affectation de crédits 2016 consacrés au renouvellement des engins

Membres en exercice : 5  
Présents : 4  
Nombre de votants : 4  
Votes pour : 4  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
3/11/2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit novembre, à dix heures, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni sur convocation de son Président Monsieur Clément PERNOT, et sous la présidence de Monsieur Bernard AMIENS, Premier Vice-Président, en application des dispositions de l'article L 1424-30 du CGCT.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, François GODIN, Daniel BOURGEOIS.

Etait excusé : Monsieur Clément PERNOT, Président

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu le code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-14 du 12 mai 2015, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après.

#### **1) Réforme, vente, cession de véhicules**

Les véhicules listés dans le document joint sont proposés à la réforme, leur état ne permet plus de les maintenir sur le parc roulant.

Parmi les véhicules proposés à la réforme, le VTU de DOLE n'a pas encore atteint sa durée d'amortissement (17 ans) mais son état général ne permet plus de le maintenir sur le parc, il sera remplacé par un autre VTU par glissement.

***Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver les propositions de réforme, vente et cession présentées en pièce jointe.***

#### **2) Renouvellement des engins : affectation des crédits 2016**

Les crédits consacrés au renouvellement des matériels roulants s'élèvent en 2016 à 1 144 000 € avec pour objectifs de cibler les acquisitions sur le renouvellement des engins les plus anciens et de poursuivre la réduction du parc amorcée par le premier plan pluriannuel.

Au titre de ces acquisitions, il était prévu l'achat :

- d'un CCRL (camion-citerne rural léger), qui aurait constitué un véhicule nouveau pour le parc du SDIS, véhicule prévu en remplacement d'un CCR ou FPTHM mais plus compact et moins onéreux,
- d'un VIRT (véhicule d'intervention risques technologiques) en remplacement du VIRT existant basé au CIS de SAINT-CLAUDE,
- d'un VLTUHR (véhicule de liaison tout usage hors route).

Or, l'acquisition d'un CCRL nécessite un complément d'étude (réponse opérationnelle, CIS d'affectation, projection de glissement). Elle pourrait être remplacée par un véhicule plus polyvalent et conventionnel de type FPTL par anticipation sur les renouvellements à prévoir en 2017.

Concernant le VIRT de ST-CLAUDE, la réorganisation interne au sein de l'équipe spécialisée UMIC ne justifie plus son renouvellement.

L'achat d'un VLTUHR peut être différé dans le cadre d'une commande groupée sur les exercices à venir et remplacé par l'acquisition d'un VLHR SSSM.

En outre, compte tenu des aléas rencontrés sur le parc depuis le début de l'année dont l'absence de remplacement de deux VL, de deux VTU et d'un FPT accidentés, et par anticipation des renouvellements à venir, il est proposé d'affecter les crédits initialement consacrés à l'achat d'un CCRL et d'un VIRT sur les engins suivants : 1 FPTL, 2 VL, 1 VLHR.

En terme financier, les nouvelles propositions d'achat restent contenues dans l'enveloppe financière votée (cf. doc. joint n° 2).

***Bien que l'arbitrage à opérer relève du prochain CASDIS, l'assemblée ayant voté le programme d'équipement des matériels roulants pour 2016 par délibération n° C 2015-33 du 14 décembre 2015, il nous est demandé d'émettre un avis sur les propositions formulées.***

---

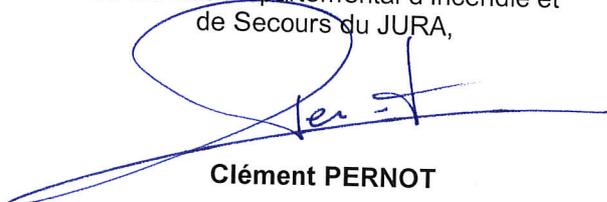
### **DECISION N° B 2016-25 DU 28 NOVEMBRE 2016**

**Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité:**

- 1) approuve les propositions de réforme, vente, cession de véhicules faites en annexe n° 1, ci-jointe ;**
- 2) émet un avis favorable aux nouvelles propositions d'achat de véhicules, dans le respect de l'enveloppe financière correspondant au programme initial 2016 d'équipement en matériels roulants adopté par délibération n° C 2015-33 du 14 décembre 2015 ; ces propositions sont en annexe 2 ci-jointe et seront soumises au Conseil d'Administration du 15 décembre 2016.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en  
Préfecture le **9 DEC. 2016**  
Affiché le **12 DEC. 2016**  
Publié au Recueil des Actes  
Administratifs du 4ème trimestre 2016

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,

  
**Clément PERNOT**